



CHILI

Vous n'avez pas besoin d'un visa d'entrée pour vous rendre au **Chili**, pour un séjour touristique de moins de 3 mois, si vous êtes ***citoyen français***.

Pour les autres nationalités nous consulter.

Formalités à connaître :

- Pièce d'identité : Passeport
- Validité minimale du passeport : 3 mois
- Visa pour un séjour touristique : non
- Visa pour un séjour d'affaire : non
- Vaccin : Aucun